

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE BARBÂTRE**

L'an deux mil vingt-six, le 27 du mois d'avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la commune de BARBATRE, dûment convoqué, conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane NICOLEAU.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Date de la convocation du conseil municipal : le 20 avril 2026

Présents : M. NICOLEAU Stéphane, M. DEPOUX Frank, Mme FICHET Monique, M. ROUSSEAU Didier, Mme BROUARD-GRIMAULT Angéline, M. LEROY Jean-Jacques, Mme COGNEE Christianne, M. SIMONNEAU Didier, Mme PERAUDEAU CADIC Véronique, M. GOUBARD Philippe, M. FRIOUX Patrick, M. ERCEAU Tony, Mme CUBERTAFOND BRECHET Aurélia, Mme CHENAIS Christèle, M. MARTIN Fabien, M. DELAUNE Grégory

Absents ayant donné procuration :

Mme DUFIEF Amélie ayant donné procuration à Mme FICHET Monique

Mme MAURICE Chloé ayant donné procuration à M. DEPOUX Frank

Mme MERCERON Isabelle ayant donné procuration à M. NICOLEAU Stéphane

Désigné secrétaire de séance : Mme Monique FICHET

Nombre de conseillers en exercice	Nombre de votants	Nombre de pouvoirs	Nombre de suffrages exprimés	Vote POUR	Vote CONTRE	Abstention
19	19	3	19	19	0	0

OBJET :
DEL2026-028-FINANCES
Vote du budget primitif 2026

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et suivants, L.2313-1 relatifs au vote du budget des collectivités territoriales,

VU le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par Monsieur le Maire, accompagné de la note brève et synthétique annexée à la convocation,

CONSIDERANT que le budget primitif constitue l'acte fondamental de la gestion financière de la commune en fixant les prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 2026,

CONSIDERANT que ce budget a été élaboré en tenant compte des contraintes financières, des priorités municipales et des engagements pris en faveur de développement local,

Pour l'exercice 2026, le budget primitif « Commune » s'équilibre de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 3 839 729.00 €

Dépenses de fonctionnement		BP 2026
011	Charges à caractère général	996 500.00
012	Charges de personnel	1 403 100.00
014	Atténuations des produits	466 000.00
65	Charges de gestion courante	234 300.00
66	Charges financières	128 200.00
67	Charges spécifiques	5 000.00
Dépenses réelles de fonctionnement		3 233 100.00
042	Opérations d'ordre (<i>amortissement d'immobilisation</i>)	99 500.00
023	Virement à la section d'investissement	507 129.00
Total Dépenses de fonctionnement		3 839 729.00

Recettes de fonctionnement		BP 2026
70	Produits des services et du domaine	64 100.00
73	Impôts et taxes	98 800.00
731	Fiscalité locale	2 817 400.00
74	Dotations et subventions	680 429.00
75	Autres produits de gestion courante	75 000.00
77	Produits spécifiques	52 000.00
013	Atténuations de charges (remboursement de salaires)	52 000.00
Total Recettes de fonctionnement		3 839 729.00

- En section d'investissement, les recettes et dépenses s'équilibrent à 1 756 200,00 €

Dépenses d'investissement		BP 2026
Opération	Libellé Opération	
10001	Bâtiments communaux	92 050,00
10002	Voirie communale	182 800,00
10004	Aménagements du cimetière paysagers	2 100,00
10009	Aménagements pointe de la fosse	18 000,00
10011	Aménagements urbain 74 rue du centre	50 800,00
10013	Cuisine centrale	15 000,00
10014	Centre technique communal	58 700,00
10016	Foncier	278 750,00
10017	Equipements des services	96 500,00
10018	Aménagements paysagers	494 000,00
10021	Documents d'urbanisme	4 000,00
10023	Centre Culturel	10 000,00
10024	Eglise Saint-Nicolas	4 000,00
10025	Aménagements des cours de l'école	50 000,00
10026	Logements Rocterie	10 000,00
Chapitre	Libellé Compte	
16	Emprunts en euros	389 500,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 756 200,00

Recettes d'investissement	BP 2026
Ressources propres : dotations aux amortissements et virement de la section de fonctionnement	606 629,00
Autres ressources (cession d'actifs)	140 250,00
FCTVA - Taxe d'aménagement	379 500,00
Subventions d'investissement	245 900,00
Emprunts	383 921,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 756 200,00

Monsieur Le Maire peut procéder pour l'année 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections.

Sur l'avis de la Commission Finances du 21 avril 2026,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, :

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la commune tel que présenté ci-avant ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder pour l'année 2026 à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'exécution des dépenses et recettes inscrites au budget, conformément aux réglementations en vigueur ;
- **ENGAGE** la commune dans la mise en œuvre des actions prévues et d'assurer le suivi budgétaire tout au long de l'année.

DELIBERATION
PUBLIEE
LE 4/06/2026

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
En mairie, le 28 avril 2026

Le Maire,
M. Stéphane NICOLEAU

Le secrétaire de séance,
Mme Monique FICHET

